

**CSPH**  
CAISSE DE STABILISATION DES PRIX DES HYDROCARBURES



**HPSF**  
HYDROCARBONS PRICES STABILIZATION FUND

ADDITIF N° 02 /DG/DRHMG/SDMG/SM DU 03 JUIL 2026

**AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°002/26/AONR/CSPH/CIPM DU 18/06/2026 POUR  
LA REALISATION DES ETUDES GEOTECHNIQUES, ARCHITECTURALES, TECHNICO-  
FINANCIERES ET ELABORATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR  
L'AMELIORATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU BATIMENT ANNEXE CSPH DE  
YAOUNDE**

Le Directeur Général de la CSPH porte à la connaissance des soumissionnaires que les modifications ci-après sont apportées au Dossier d'Appel d'Offres sus référencé :

➤ **PAGE 64**

**Au lieu de :**

Date et heure limites de dépôt des offres :

Au plus tard le \_\_\_\_\_ à 12 heures, heure locale.

L'ouverture des plis aura lieu le \_\_\_\_\_ par la Commission de Passation des Marchés de la CSPH dans la salle de réunion du 2e étage de l'immeuble siège de la CSPH sis au Carrefour Warda à Yaoundé, à la porte 223, à partir de 13 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés.

L'ouverture des plis est effectuée en **un seul temps** dans un délai maximum d'une (01) heure après l'heure limite de dépôt des offres.

**Lire plutôt :**

Date et heure limites de dépôt des offres :

Au plus tard le **06 juillet 2026** à 12 heures, heure locale.

L'ouverture des plis aura lieu le **06 juillet 2026** par la Commission de Passation des Marchés de la CSPH dans la salle de réunion du 2e étage de l'immeuble siège de la CSPH sis au Carrefour Warda à Yaoundé, à la porte 223, à partir de 13 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés.

L'ouverture des plis est effectuée **en deux temps** dans un délai maximum d'une (01) heure après l'heure limite de dépôt des offres.

➤ **PAGE 66**

Au lieu de :

N°	CRITERES ESSENTIELS	DESCRIPTION DU CRITERE	EVALUATION
			OUI → CRITERE RESPECTE NON → CRITERE NON RESPECTE
<b>1</b>	<b>PRESENTATION DE L'OFFRE (04 Critères)</b>		
	Présentation de l'offre (reliure en spirale, lisibilité, ordonnancement par rapport au DAO, intercalaires couleur) <i>NB : la non satisfaction de l'un de ces critères annule la rubrique</i>		
<b>1.1</b>	Reliure en spirale		<b>OUI/NON</b>
<b>1.2</b>	Lisibilité		<b>OUI/NON</b>
<b>1.3</b>	Ordonnancement par rapport au DAO		<b>OUI/NON</b>
<b>1.4</b>	Intercalaires couleur		<b>OUI/NON</b>
<b>2</b>	<b>REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE (02 critères)</b>		
	Le soumissionnaire devra produire deux (02) références des études ou de contrôle technique dans le domaine de la construction, rénovation et ou maintenance des bâtiments, au cours des dix (10) dernières années. <b>Référence</b> : copie de la première et dernière page du Marché, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marches ou tout document équivalent.		
<b>2.1</b>	Référence 1		<b>OUI/NON</b>
<b>2.2</b>	Référence 2		<b>OUI/NON</b>
<b>3.</b>	<b>QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DU PERSONNEL (36 critères)</b>		
	Satisfaire <b>au moins 70%</b> des caractéristiques techniques mineures		

<b>3.1</b>	<b>Architecte (Chef de mission)</b>	
	Diplôme d'architecture ou équivalent (BAC + 5)	OUI/NON
	Attestation d'inscription à l'Ordre Nationale des Architectes du Cameroun	OUI/NON
	Expérience professionnelle	
	Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la conception du bâtiment	OUI/NON
	Au moins trois (03) projets de conception, et/ou de réhabilitation et/ou d'études de bâtiments d'au moins R+4 niveaux en tant que Chef de Mission ou Chef de Chantier	OUI/NON
<b>3.2</b>	<b>Ingénieur de Génie Civil spécialisé en structures de bâtiments</b>	
	Diplôme de Génie Civil ou équivalent (bac + 5)	OUI/NON
	Attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs du Cameroun	OUI/NON
	Expérience professionnelle	
	Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine des BTP	OUI/NON
	Au moins trois (03) missions d'études et de supervision de travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments d'au moins R+4 ou de superficie équivalente	OUI/NON
<b>3.3</b>	<b>Ingénieur de Génie Electrique spécialisé en courant fort (installations électriques, réseau ondulé, Ascenseur)</b>	
	Diplôme de Génie Electrique ou Electromécanique ou équivalent (BAC + 5)	OUI/NON
	Attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs du Cameroun	OUI/NON
	Expérience professionnelle	
	Dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine d'électricité du bâtiment	OUI/NON

	Au moins trois (03) missions d'études et supervision des travaux d'électricité en courant fort dans des bâtiments d'au moins R+4 niveaux ou de superficie équivalente	OUI/NON
	Travaux d'installation d'un ascenseur dans au moins deux (02) projets d'envergure similaire	OUI/NON
<b>3.4</b>	<b>Ingénieur de Génie Electrique spécialisé en courant faible</b> (télécommunications, installations et réseaux informatiques, détection incendie, vidéosurveillance, contrôle d'accès)	
	Diplôme de Génie Electrique ou équivalent (BAC + 5)	OUI/NON
	Attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs du Cameroun	OUI/NON
	Expérience professionnelle	
	Dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine d'électricité du bâtiment	OUI/NON
	Au moins trois (03) missions d'études ou contrôle des travaux d'électricité en courant faible dans des bâtiments d'au moins R+4 niveaux ou de superficie équivalente	OUI/NON
	Travaux d'installation des réseaux informatiques dans au moins deux (02) projets d'envergure similaire	OUI/NON
<b>3.5</b>	<b>Ingénieur en Génie Industriel spécialisé dans la planification des projets, la logistique et la gestion des coûts et de la qualité dans les projets</b>	
	Diplôme de Génie Industriel ou équivalent (BAC + 5)	OUI/NON
	Attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs du Cameroun	OUI/NON
	Expérience professionnelle	
	Au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des projets de construction	OUI/NON
	Au moins deux (02) projets de construction de bâtiment d'au moins R+4 niveaux en tant que planificateur et gestionnaire du projet	OUI/NON
<b>3.6</b>	<b>Technicien Géomètre-Topographe</b>	
	Diplôme technique de Géomètre-Topographe (BAC + 3)	OUI/NON

	Au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le domaine d'études de terrain et de la construction	OUI/NON
<b>3.7</b>	<b>Technicien Supérieur en Froid et Climatisation</b>	
	Diplôme BTS en Froid et Climatisation ou en maintenance des systèmes ou équivalent (BAC + 2)	OUI/NON
	Expérience professionnelle	
	Au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans l'installation et la maintenance des équipements de climatisation dans un bâtiment	OUI/NON
	Au moins un (01) projet d'installation de la climatisation dans un bâtiment d'au moins R+4 niveaux ou de superficie équivalente	OUI/NON
<b>3.8</b>	<b>Technicien Supérieur en Plomberie/Sanitaire</b>	
	Diplôme BTS en fluides ou maintenance des systèmes énergétiques ou monteur en installations thermiques ou équivalent (BAC + 2)	OUI/NON
	Expérience professionnelle	
	Au moins cinq (05) ans d'expérience en installation et maintenance des équipements sanitaires, de robinetterie ainsi que des systèmes de tuyauterie, vannes, canalisations et d'évacuation d'eau dans un bâtiment	OUI/NON
	Au moins un (01) projet de canalisations et évacuations des eaux dans un bâtiment d'au moins R+4 niveaux ou de superficie équivalente	OUI/NON
<b>3.9</b>	<b>Environnementaliste</b>	
	Diplôme en science environnementale, développement durable ou équivalent (BAC + 4)	OUI/NON
	Au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation et du suivi environnemental des projets de construction en zone urbaine	OUI/NON
<b>3.10</b>	<b>Economiste / Expert Financier</b>	
	Diplôme en science économique ou dans le domaine financier (BAC + 5)	OUI/NON
	Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans la gestion financière de projet	OUI/NON
<b>3.11</b>	<b>Agent administratif</b>	

	Diplôme BTS en secrétariat et bureautique (BAC + 2)		OUI/NON
	Au moins deux (02) ans d'expérience professionnelle en secrétariat		OUI/NON
<b>4.</b>	<b>MOYENS LOGISTIQUES, TECHNIQUES ET MATERIELS (06 critères)</b>		
<b>4.1</b>	<b>Un (01) véhicule</b>	Présenter : - si c'est une propriété : carte grise ; - si c'est une location : un contrat de location dûment signé.	OUI/NON
<b>4.2</b>	<b>Matériels de bureau</b>	Vidéos projecteur, ordinateurs portables et ordinateurs de bureaux, imprimantes, etc.	OUI/NON
<b>4.3</b>	<b>Logiciels de dessin</b>	Fiche technique présentant les différents logiciels qui seront utilisés pour réaliser les plans et les dessins	OUI/NON
<b>4.4</b>	<b>Matériels topographiques</b>	Fiche technique dans laquelle sont énumérés les différents équipements de topographie, ainsi que leurs usages et quelques illustrations visuelles	OUI/NON
<b>4.5</b>	<b>Matériels Géotechniques</b>	Fiche technique dans laquelle sont énumérés les différents équipements géotechniques, ainsi que leurs usages et quelques illustrations visuelles	OUI/NON
<b>4.6</b>	<b>Moyens de communication et internet</b>		OUI/NON
<b>5</b>	<b>METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL (03 critères)</b>		
<b>5.1</b>	<b>Approche méthodologique</b>	Fiche décrivant la méthode	OUI/NON

		de travail	
5.2	<b>Description des activités</b>	Tableau décrivant de manière détaillée les activités	<b>OUI/NON</b>
5.3	<b>Chronogramme des activités</b>	Diagramme de Gantt présentant l'ordonnancement des tâches	<b>OUI/NON</b>
<b>6</b>	<b>CAPACITE FINANCIERE (01 critère)</b>		
	Présence d'une attestation de solvabilité d'un montant supérieur ou égal à <b>quarante millions (40 000 000)</b> de francs CFA.		<b>OUI/NON</b>
<b>7</b>	<b>ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE (02 critères)</b>		
7.1	Termes de Références (TdR) paraphé sur toutes les pages, paraphé et signé à la dernière page		<b>OUI/NON</b>
7.2	Cahier Des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé sur toutes les pages, paraphé et signé à la dernière page		<b>OUI/NON</b>
<b>TOTAL : avoir satisfait au moins trente-huit (38) critères sur cinquante-quatre (54)</b>			

**Lire plutôt :**

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre	<b>04 points</b>
2	Référence du consultant	<b>02 points</b>
3	Qualification et expérience du personnel	<b>36 points</b>
4	Moyens logistiques, techniques et matériels	<b>06 points</b>
5	Méthodologie et plan de travail	<b>03 points</b>
6	Capacité financière	<b>01 point</b>

<b>7</b>	Acceptation des conditions de Marché	<b>02 points</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 points</b>

➤ **PAGE 91**

**Au lieu de :**

**Article 22 : Décompte général et définitif**

**22.1.** L'ingénieur du Marché dispose d'un délai de trente (30) jours pour établir le décompte général et définitif au Cocontractant.

A la fin de la prestation et après validation des rapports, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le Cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- le décompte final ;
- l'acompte pour solde ;
- la récapitulation des acomptes mensuels.

**La signature du décompte général et définitif sans réserve par le Cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au Marché et libère le Cocontractant et le maître d'ouvrage de toutes leurs obligations, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.**

**22.2.** le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

**22.3.** la transmission du décompte général et définitif à l'Organisme payeur en vue du paiement est subordonnée au visa préalable du MINMAP. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant et tous les décomptes provisoires devront lui être antérieurement transmis ou remis à son représentant sur le site le cas échéant.

Les délais et les modalités de signature ainsi que de gestion des désaccords sont les mêmes que ceux du décompte final.

**Lire plutôt :**

**Article 22 : Décompte général et définitif**

**22.1.** L'ingénieur du Marché dispose d'un délai de trente (30) jours pour établir le décompte général et définitif au Cocontractant.

A la fin de la prestation et après validation des rapports, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le Cocontractant et le Maître d'Ouvrage.

Ce décompte comprend :

- le décompte final ;
- l'acompte pour solde ;
- la récapitulation des acomptes mensuels.

**La signature du décompte général et définitif sans réserve par le Cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au Marché et libère le Cocontractant et le maitre d'ouvrage de toutes leurs obligations, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.**

**22.2.** le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Les délais et les modalités de signature ainsi que de gestion des désaccords sont les mêmes que ceux du décompte final.



**LE DIRECTEUR GENERAL**

*Okie Johnson Ndoh*  
**Inspecteur d'Etat**